



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

**Ordre du jour de la rencontre**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 Adoption de procès-verbaux
  - 3.2 Offre d'achat reçue sur le lot 6 394 519 (39<sup>e</sup> Avenue) – **REPORTÉE**
  - 3.3 Vente notariée à Gestion CD Bolduc Inc.
4. SPORTS ET LOISIRS
  - 4.1 Entente pour les services de soutien au fonctionnement de la bibliothèque par le Réseau BIBLIO
  - 4.2 Pavage du centre des loisirs
5. TRAVAUX PUBLICS
  - 5.1 Appel d'offres – projet de La Plée
6. TRÉSORERIE
  - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
  - 6.2 Contrat d'assurance-responsabilité de la Ville
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 Transaction et quittance – dossier 350-22-000056-245
  - 7.2 Subvention à la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
  - 7.3 Programme des cadets policiers 2025
  - 7.4 Rallye-école – 26 janvier 2025
  - 7.5 Nomination des comités 2025
8. VARIA
  - 8.1 Précisions concernant les calendriers et le *Beaucevillien*
  - 8.2 Octroi d'un contrat de réalisation d'un portrait du bâtiment situé au 662, 9<sup>e</sup> Avenue
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-2025-01-8411**

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**R-2025-01-8412**

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 2 décembre 2024, du 9 décembre 2024 (séance du budget) et du 9 décembre 2024 (séance ordinaire), du 11 décembre 2024 et du 16 décembre 2024 soit adoptés tels que rédigés avec la correction concernant le 11 décembre 2025 pour le nom de la personne appuyant le point 5.3., au lieu de secondé par Nicole Jacques, c'est inscrit Nicole Roy.





**3.2 OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR LE LOT 6 394 519 (39E AVENUE) –  
REPORTÉE**

**3.3 VENTE NOTARIÉE À GESTION CD BOLDUC INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté l'offre d'achat reçu de Gestion CD Bolduc Inc. lors de la résolution R-2024-12-8408 pour les lots 6 524 227 et 6 573 297 ;

**CONSIDÉRANT** le projet de vente reçue de Me Samuel Plante, notaire ;

**R-2025-01-8413** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte de vendre les lots 6 524 227 et 6 573 297 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux conditions indiquées dans le projet d'acte de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire ;

**QUE** l'acte de vente pourra être reçu par Me Samuel Plante ou tout autre notaire de l'étude de Plante et Quirion notaires Inc. ;

**QUE** la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce contrat de vente et les documents accessoires à celui-ci.

**4. SPORTS ET LOISIRS**

**4.1 ENTENTE POUR LES SERVICES DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE  
LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE RÉSEAU BIBLIO**

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches peut offrir ses services « à la carte » aux municipalités autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre, les représentants du Réseau BIBLIO ont expliqué les différents services offerts ainsi que les coûts s'y rattachant;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la bibliothèque recommande d'utiliser les Services informatiques et numériques et l'Animation, promotion et programme annuel de formation, au coût de :

3,24 \$/citoyen pour 2025;

3,34 \$/citoyen pour 2026;

3,44 \$/citoyen pour 2027;

**R-2025-01-8414** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées avec le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, contrat débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027 ;

**QUE** les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

**4.2 PAVAGE DU CENTRE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accordé un contrat pour le pavage du centre des loisirs à Pavages de Beauce Ltée lors de la résolution R-2024-07-8257, pour une somme de 79 355,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**un dépassement de coût est survenu en raison du fonds du terrain, qui a dû être refait, au montant de 26 121,00 \$ ;

Considérant le crédit accordé sur leur facture au montant de 23 760,00 \$, étant un don à la Ville de Beauceville et tel que prévu à leur entente avec la Fondation des sports et loisirs de Beauceville ;





**CONSIDÉRANT** la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

**R-2025-01-8415** **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte de payer Pavages de Beauce Ltée la somme supplémentaire de 2 361,00 \$, plus les taxes applicables, en paiement final pour les travaux de pavages du centre des loisirs ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document constatant la présente résolution ;

**QUE** les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2018-398.

## 5. TRAVAUX PUBLICS

### 5.1 APPEL D'OFFRES – PROJET DE LA PLÉE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à des travaux sur la route de la Plée ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seront octroyés par appel d'offres publiques ;

**R-2025-01-8416** **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de procéder à la publication d'un appel d'offres publiques sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) lorsque les documents requis seront prêts.

## 6. TRÉSORERIE

### 6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

**R-2025-01-8417** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 10 janvier 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### 6.2 CONTRAT D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DE LA VILLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit maintenir une assurance-responsabilité professionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un prix de BFL Canada, au montant de 107 099,27 \$, toutes taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville fait partie d'un regroupement avec l'UMQ pour ce type d'assurance ;

**R-2025-01-8418** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat d'assurance-responsabilité à BFL Canada services de risques et assurances Inc., au montant de 107 099,27 \$, toutes les taxes étant incluses ;

**QUE** la Ville mandate Mélanie Quirion, trésorière, afin de signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution ;

**QUE** les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

## 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 7.1 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-22-000056-245

**CONSIDÉRANT** le dossier 350-22-000056-245 ;





**CONSIDÉRANT** la proposition de transaction et quittance reçue ;

**R-2025-01-8419** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte cette transaction et quittance, tel que signée par les parties ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Me Sandra Bernard, greffière, afin de signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

## 7.2 SUBVENTION À LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

**CONSIDÉRANT** la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

**CONSIDÉRANT** l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1, ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

**R-2025-01-8420** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 65 329,00 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;

**QUE** la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

## 7.3 PROGRAMME DES CADETS POLICIERS 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville est intéressée à participer au projet de la patrouille de cadets-policiers ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est prévu qu'un partage des ressources soit effectué avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

**R-2025-01-8421** **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**D'AUTORISER** une dépense de six mille quatre cents dollars (6 400,00 \$) pour la mise sur pied d'une patrouille de deux cadets-policiers pour l'été 2025 en collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

**QUE** le mandat principal de la patrouille soit de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'usage du cannabis et d'assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo sur la piste cyclable. Le mandat inclut également d'informer les citoyens concernant le règlement sur la gestion de l'eau de l'aqueduc municipal et de





donner des conférences aux aînés sur la sécurité;

**QUE** les activités de sensibilisation soient effectuées, entre autres, auprès des jeunes du camp de jour, dans les parcs publics et sur la piste cyclable et auprès des organismes de la Ville;

**QUE** le directeur général, monsieur Serge Vallée, soit autorisé à assigner aux cadets-policiers toute autre tâche qu'il jugera nécessaire;

**QUE** ce projet soit conditionnel à la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

**QU'UN** rapport soit préparé par les cadets-policiers et qu'il fasse état d'un bilan de leur travail et qu'il soit remis au conseil municipal.

**QUE** la somme soit payée à même le budget d'opérations.

#### 7.4 RALLYE-ÉCOLE – 26 JANVIER 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le Club autosport la Licorne souhaite tenir un événement de rallye automobile école en date du 26 janvier 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**ils souhaitent fermer une portion de la route du Bloc pendant la journée pour deux périodes précises ;

**CONSIDÉRANT QU'**ils ont également besoin d'un local et d'un peu de matériel ;

R-2025-01-8422

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte de leur laisser l'usage de la salle Mirage, située à l'aréna EJM/René-Bernard, pour la journée du 26 janvier 2025 ;

**QUE** la Ville accepte de leur prêter un certain nombre de tréteaux et de cônes, tel que présenté au conseil dans leur demande écrite ;

**QUE** la Ville accepte de fermer, entre 9h30 et 11h30 et entre 13h30 et 15h45, une section de la route du Bloc, tel que décrit dans leur courriel du 10 janvier 2025 ;

**QUE** l'organisme Club autosport la Licorne demeurera responsable de tout bris d'infrastructure et responsabilité civile concernant son événement du 26 janvier 2025 face aux participants et devra rembourser la Ville en cas de bris ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer un document, si requis, afin d'exécuter la présente résolution.

#### 7.5 NOMINATION SUR LES COMITÉS 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville tient plusieurs comités dans ses différents départements ;

**CONSIDÉRANT QU'**un ou plusieurs conseillers siègent sur chacun de ces comités ;

R-2025-01-8423

**IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville nomme les personnes suivantes dans les différents comités de la Ville, jusqu'à la fin du mandat des élus :

Comité consultatif d'urbanisme : Patrick Mathieu, président  
Vincent Roy  
Dominique Lamarre, secrétaire

Comité d'urbanisme : Patrick Mathieu  
Vincent Roy

Comité des travaux publics : Kevin Pomerleau  
Patrick Mathieu  
Jérôme Pomerleau







Comité de sécurité incendie :	Vincent Roy David Veilleux
Comité des finances :	Nicole Jacques Kevin Pomerleau
Comité des ressources humaines :	Nicole Jacques Jérôme Pomerleau
Comité des loisirs :	David Veilleux Vincent Roy
Représentant élu pour le programme MADA :	David Veilleux
Commission d'audit interne sur la gouvernance :	Kevin Pomerleau Nicole Jacques
Comité de conservation du patrimoine bâti :	Nicole Jacques David Veilleux Kevin Pomerleau Vincent Roy, substitut

## 8. VARIA

### 8.1 DISTRIBUTION DES CALENDRIERS ET DU BEAUCEVILLIEN

Le maire explique les difficultés lors de la distribution des calendriers annuels et du Beaucevillien. Les cadets n'ont pas pu aller partout. Il invite la population à venir chercher leur exemplaire à l'hôtel de ville ceux qui ne l'auraient pas reçu et il remercie le corps de cadets.

### 8.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉALISATION D'UN PORTRAIT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 662, 9<sup>E</sup> AVENUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à un portrait du bâtiment situé au 662, 9<sup>e</sup> Avenue ;

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues suivantes :

- **WSP :** 34 500,00 \$
- **Stantec :** 66 000 \$
- **Éqip Solutions :** 30 000,00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition d'Éqip solutions avait retirée plusieurs éléments de la demande originale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Marie-Lise Leclerc, architecte ;

**R-2025-01-8424** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat à Éqip Solutions, tel que proposé dans son offre datée du 29 novembre 2024, au montant de 30 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-513.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Carol Bolduc : concernant le terrain qu'ils achètent.

Une rue doit être faite entre son futur terrain et AAB, ce qui est important pour lui.

Le maire demande à Serge Vallée si on a des nouvelles des travaux publics.

Serge Vallée répond que les services ne se rendent pas, mais qu'on pourrait travailler dessus pour l'aménager, même temporairement.

Monsieur Bolduc demande également le niveau de la rue à ce sujet.

Serge Vallée va discuter avec un ingénieur à ce sujet pour déterminer le futur de cette rue pour ne pas avoir à le défaire plus tard.

Le maire demande à monsieur Bolduc si le terrain sera fait en palier ou tout égal.

Monsieur Bolduc répond qu'il pense égaliser le terrain avec une légère pente, vu que ce n'est pas possible avec ces trucks, qu'il doit étudier le terrain avant. Ils veulent





suivre le terrain, avec une pente, pour suivre la rue.  
Le maire lui indique qu'on devrait pouvoir signer le contrat devant le notaire cette semaine.

Monsieur Bolduc parle de son projet de logements (motel Royal). Il a eu son permis trop tard, cela a gelé, il attend à mars ou avril pour le débiter pour que ce soit prêt en juillet.

Monsieur Jean-Marie Quirion. Il a apprécié de voir les photos dans le calendrier. Il demande si Beauceville est la seule ville à le faire dans Beauce-Centre.  
Le maire répond qu'il ne pense pas. Sylvio Morin répond que Saint-Joseph-de-Beauce le fait aussi.

Monsieur Quirion demande de faire les chiffres un peu plus gros pour plus de facilité.  
Monsieur Quirion propose aussi d'ajouter les phases de lunes dans le calendrier.  
Monsieur Quirion demande si on pourrait placer des entreprises de la Ville et montrer leurs services, pour que la population le sache.

Caméraman : qui a pris la décision d'envoyer les comptes par bénévolat. Il a retrouvé son compte sur le talus dans la neige.  
Serge Vallée répond qu'on n'avait pas le choix, que ce sont nos employés qui les ont distribués.

Jacques Légaré : portrait de l'édifice, en quoi cela consiste ?  
Serge Vallée répond que c'est un profil du bâtiment, qu'on n'a pas les plans détaillés du bâtiment actuel. Ce sera la base, la structure, mécanique, électrique, etc.  
Frédéric Desjardins demande c'est quel bâtiment : Serge Vallée répond que c'est l'hôtel de Ville.  
Sylvio Morin parle de caractérisation.  
Serge Vallée répond que cela est une autre façon de le dire.

Sylvio Morin : plus tôt, Nicole Jacques a présenté les 3 prix reçus.

Sylvio Morin : Quartier de la Débâcle, le montant est plutôt précis, est-ce que c'est pour un montant spécifique.  
Serge Vallée dit que le conseil s'était avancé pour un montant global il y a quelques années et que, avec le temps, certaines choses ont été payées et que cette somme vient finaliser le montant global.  
Jacques Légaré demande de confirmer si cela complète le financement de la Corporation ?  
Serge Vallée répond que oui.

Sylvio Morin : pavage, dépassement de coût de 26 000 \$, avec un retour en don.  
Serge Vallée répond que c'est un don qui était dû à la fondation.  
Le maire explique le calcul.

Frédéric Desjardins : Corporation du Quartier de la Débâcle, c'est la dernière.  
Est-ce que, avec ces subventions, la Ville va demander à la Corporation d'avoir des résultats ?  
Serge Vallée répond que la fondation va avoir d'autres montants de subvention, que les sommes de la Ville était une condition des subventions du gouvernement et que ces subventions devraient arriver.

Frédéric Desjardins : rang de la Plée, c'est quoi les travaux.  
Le maire et Patrick Mathieu répondent que c'est la réfection de la route, subventionné à 90 %.

Sylvio Morin, cadets policiers, c'est pour quand ?  
Serge Vallée répond de la fin juin à fin août.

Sylvio Morin : c'est pour une année ?  
Serge Vallée répond que oui.

Jacques Légaré demande si c'est une augmentation significative ?  
Le maire répond que c'est environ 0,5 %.

Frédéric Desjardins, rallye école, il demande des précisions.  
Jérôme Pomerleau répond que l'organisateur avait bien aimé les lieux. Que l'endroit est sécuritaire, avec seulement une résidence.

Frédéric Desjardins : la chapelle Fraser a été rachetée par une organisation de Lévis.  
Est-ce que la Ville pourrait en faire la promotion de la relance ?  
Le maire indique que le conseil ne s'est pas penché sur cette question et que le conseil





va en discuter.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R-2025-01-8425** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h09

\_\_\_\_\_  
FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

\_\_\_\_\_  
SANDRA BERNARD, greffière

